Ecole
Minerva

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SECRETARIAT MEDICAL

* Mentions obligatoires. Un dossier incomplet ne pourra pas être traité.

◯ Madame ◯ Monsieur

Nom* ..... Prénom* .....

E-mail* .....

Téléphone* .....

Date de naissance* .....

Numéro AVS* .....

Adresse domicile* .....

Code postal* ..... Ville* .....

Version du cours* : ◯ Jour (Lu, Ma, Me, Je de 9h00 à 11h45) ◯ Soir (Ma, Je dès 18h00)

Session de cours* : ◯ Janvier ◯ Avril ◯ Septembre

(les dates, heures et sessions sont mises à jour sur le site ecole-minerva.ch)

Tarif pour le cours du jour* : ◯ 2'430 x 2 (par trimestre) ◯ fr 810.- x 6 (par mois)

Tarif pour le cours du soir* : ◯ 1'425 x 2 (par trimestre) ◯ fr 475.- x 6 (par mois)

Les prix ci-dessus incluent le support de cours.

Le/La soussigné(e) confirme avoir pris connaissance du prospectus et des conditions générales ci-après. Il/elle s'engage à payer les frais d'écolage, par trimestre ou mensuellement. Il/elle fera parvenir à l'Ecole Minerva, avec le présent formulaire, une copie du diplôme ou certificat attestant de sa formation commerciale ou décrira les expériences équivalentes lui permettant de rejoindre le cours dans de bonnes conditions. Le for juridique est Lausanne.

Nom et prénom du contrant, lieu, date et signature *

.....

Conditions administratives – Secrétariat médical

- L'inscription nécessite l'envoi du présent formulaire et le paiement de la première tranche du prix du cours (1er mois, 1er trimestre selon votre choix) avant le délai limite d'inscription, par courrier ou e-mail. La date limite d'inscription est située 14 jours avant le début du cours.
- La date limite d'inscription est située 14 jours avant le début du cours.
- En cas d'inscription à une session déjà pleine, l'inscription du / de la participant/e est reportée à la session suivante avec son accord écrit.
- En cas de report de session par décision de l'école, le/la participant/e peut notifier son retrait au moyen du formulaire de retrait disponible sur notre site internet et son paiement sera intégralement retourné. Alternativement son inscription sera reportée, par défaut.
- Une annulation peut être notifiée sans frais par écrit 14 jours avant le début des cours pour éviter des frais supplémentaires. Au-delà, le premier acompte est dû intégralement.
- Les étudiants peuvent choisir entre paiement trimestriel ou mensuel.

Conditions académiques – Secrétariat médical

- En cas de doute sur le niveau de maîtrise du Français nécessaire pour débuter ce cours, l'Ecole organise gratuitement un test. L'inscription à ce test se fait par prise de contact avec l'administration de l'école par voie électronique ou par appel. Un tel test est recommandé aux personnes de langue maternelle étrangère et aux francophones ne bénéficiant pas d'une bonne orthographe. L'échec à ce test ne constitue pas un obstacle à l'inscription à la formation. Toutefois, le/la client(e) sera informé(e) de ses résultats et averti(e) que la réussite de la formation pourrait s'avérer plus difficile. Des cours de mise à niveau peuvent être proposés si nécessaire.
- Les modules doivent être suivis intégralement pour être validés.
- Le respect du règlement interne est exigé pour garantir une ambiance propice à l'apprentissage.
- Les modules peuvent être répétés moyennant des frais supplémentaires de 400 CHF pour le module complet ou 80 CHF pour les examens seuls. Un entretien avec le décanat détermine les modules et/ou les examens insuffisants qui doivent être refaits. Une réinscription à ces modules et/ou examens sera signée par le/la participant/e.

Les conditions générales de l'école sont disponibles sur le site internet : www.ecole-minerva.ch